

Bâle, le 26 mars 2007/gw

Considérations du comité AOMAS / SVOAM

concernant la révision de la LACI, en l'occurrence le *Rapport de la commission d'experts chargée de préparer une révision de la loi sur l'assurance-chômage destinée à assurer durablement le financement de l'assurance*, daté du 10 octobre 2006.

Le comité AOMAS / SVOAM est en principe d'accord avec une révision de la loi destinée à garantir le financement à long terme de l'assurance-chômage.

Dans l'optique de « ...profiter de l'occasion pour faciliter le retour du plus grand nombre de personnes possible à la vie active » (Serge Gaillard, SECO, colloque du 9 mars 2007 Netzwerk Arbeitsmarkt – ETH-KOF Zurich), L'AOMAS / SVOAM émet les considérations suivantes en demandant qu'elles soient intégrées à la réflexion en complément au rapport d'experts.

Question 6

Le comité AOMAS / SVOAM comprend l'argumentation des experts par rapport aux états de fait constituant un motif de libération. Mais la prolongation du délai d'attente pourrait avoir pour effet, outre les économies visées dans l'assurance-chômage, un déplacement des coûts vers les services sociaux. Il faudrait donc envisager de combiner la prolongation du délai d'attente avec des mesures d'accompagnement adéquates, p. ex. des stages dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle.

Question 16

Comme les représentants des cantons, le comité AOMAS / SVOAM s'oppose à la réduction du montant plafond de 3'500 CHF à 3'000 CHF. Cette mesure d'économie affecterait surtout les groupes à risque, à savoir les plus de 50 ans, les migrants - surtout les migrantes - sans connaissances (suffisantes) d'une langue nationale et les personnes non qualifiées. Il ne faut pas oublier que les MMT contribuent à « réduire le dommage » : les revenus réalisés dans les programmes d'occupation déchargent l'assurance-chômage, que ce soit via une compensation couvrant (partiellement) les coûts ou via l'occupation d'un plus grand nombre de personnes.

Question 20

Le comité AOMAS / SVOAM soutient expressément la collaboration interinstitutionnelle (CII) et souhaiterait même que d'autres options soient examinées. Du point de vue des organisateurs de MMT, il conviendrait d'examiner des modèles réunissant les quatre systèmes de l'intégration dans le marché du travail – la formation professionnelle, l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale, (év.) avec les politiques fédérale et cantonales en matière de migration et d'intégration – selon le principe du guichet unique (Hannes Lindenmeyer, KEK CDC, colloque du 9 mars 2007 Netzwerk Arbeitsmarkt – ETH-KOF Zurich). Les offices fédéraux compétents devraient alors impérativement jouer un rôle de coordination. L'AOMAS / SVOAM participerait bien sûr activement.

Pour le comité AOMAS / SVOAM

Gabriela Wawrinka
Présidente

Yves Ecoeur
Vice-président

Anders Stokholm
membre